

## Prestation 1

### Instruction de l'aptitude à la réadaptation pendant 1 - 3 mois dans l'institution (instruction de base)

<b>Description sommaire</b>	<p>Les capacités de travail de base ainsi que les connaissances pratiques et théoriques dans l'optique d'une réadaptation sur le marché primaire du travail sont évaluées dans le cadre d'une instruction d'une durée d'un à trois mois.</p> <p>Il n'existe aucun droit à cette prestation. L'indication sera évaluée au cas par cas.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détermination de la capacité de travail quantitative et qualitative</li> <li>- Renseignements sur la résistance psychique et physique, la motivation et les ressources ainsi que les limites de la personne assurée</li> <li>- Renseignements sur les raisons d'une éventuelle diminution de la performance (p. ex. facteurs de santé, psycho-sociaux, motivationnels, d'autolimitation ou aggravation)</li> <li>- Propositions et soutien concrets lors de la recherche de solutions subséquentes</li> </ul>
<b>Groupe cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes assurées dont l'aptitude à la réadaptation est incertaine</li> <li>- Bénéficiaires de rentes en vue de clarifier la reprise d'une activité</li> </ul>
<b>Condition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux d'occupation est compris entre 50 et 100%</li> <li>- La situation médicale est documentée et/ou un profil d'exigibilité est disponible.</li> </ul>
<b>Durée</b>	<p>1 - 3 mois</p>

Version: 1<sup>er</sup>. janvier 2019